



**APPEL A CANDIDATURE POUR LE CONCOURS  
JOURNALISTIQUE PORTANT SUR LE MEILLEUR  
ARTICLE DE JOURNAL SUR LA LUTTE CONTRE  
LA CORRUPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION DE L’UNION AFRICAINE SUR  
LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION EN CÔTE D’IVOIRE**

## **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La problématique de la gouvernance dans les pays en proie à la pauvreté est inextricablement liée à la lutte contre la corruption. A cet effet et partant des constats, les institutions africaines ont proposé des stratégies et mécanismes afin de résoudre ce phénomène qui entrave de manière significative et substantielle la marche des pays africains vers le développement. Il s’agit d’améliorer la gestion des finances publiques, de renforcer les performances du secteur public et d’accroître la responsabilité dans la fourniture des biens et services et surtout impliquer la société civile dans la gestion des affaires publiques. C’est dans cette perspective que s’inscrit résolument la Convention de l’Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption. Cette convention en son article 12 confie un rôle important à la société civile et aux médias en tant qu’acteurs à part entière de la promotion de cette convention et de la lutte contre la corruption en général, chacun en amenant les gouvernants à faire preuve d’un maximum de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Ainsi, l’ONG SOCIAL JUSTICE, dans les missions qu’elle s’est assignée, figure en bonne place la bonne gouvernance notamment la lutte contre la corruption, laquelle lutte est nécessairement assortie de plaidoyer pour l’amélioration de la gestion des affaires publiques. C’est dans cette dynamique de la mise en œuvre de la convention de l’Union Africaine en Côte d’Ivoire, qu’elle organise le concours journalistique portant sur le meilleur article sur la lutte contre la corruption en Côte d’Ivoire particulièrement la mise en œuvre de la convention de l’Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Le présent appel à candidature détermine le règlement et les conditions de participation au concours journalistique portant sur le meilleur article sur la lutte contre la corruption en Côte d’Ivoire particulièrement la mise en œuvre de la convention de l’Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

## **OBJECTIF GENERAL**

Motiver et engager les acteurs des médias particulièrement les journalistes dans la lutte contre la corruption en Côte d’Ivoire.

### **Objectifs spécifiques**

- Promouvoir la spécialité journalistique sur la thématique de la lutte contre la corruption, la promotion de la bonne gouvernance et la transparence ;
- Promouvoir les meilleurs articles en matière de lutte contre la corruption, de promotion de la bonne gouvernance et de transparence ;
- Susciter l’intérêt des journalistes à s’impliquer dans la promotion de la Convention de l’Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption et des autres textes en la matière

## **REGLEMENT DU CONCOURS**

a) Les articles proposés pour le concours doivent avoir été produits et publiés dans la période du lancement du concours à **savoir de Septembre 2020 jusqu’en Avril 2021** dans un média enregistré ou autorisé, ou publiés sur un site Web et sur les réseaux sociaux en français (une traduction ou sous-titrage en anglais serait un atout) ;

b) Les thèmes couverts par les articles doivent concerner les questions et activités promouvant la bonne gouvernance des affaires publiques, notamment, les domaines de la corruption dans les infrastructures, l’économie, l’eau, la culture, le sport, l’agriculture, sans être exhaustif et faisant un lien avec la mise en œuvre de la Convention de l’Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en Côte d’Ivoire ;

c) Le concours est ouvert aux journalistes nationaux ayant leurs cartes de journaliste professionnel ;

d) Le Concours est ouvert aux genres suivants :

***Journalisme écrit : article ou reportage publié dans les journaux, dans des bulletins et/ou sur un site Web.***

- Les envois comporteront au minimum 300 (trois cent) mots et au maximum 1000 (mille) mots.

***Journalisme radiophonique : matériaux diffusés à la radio.***

- Les matériaux diffusés dans le genre « Journalisme radiophonique » seront d’une durée minimum d’1 (une) minute et d’une durée maximum de 30 (trente) minutes. Tous les matériaux diffusés devront être soumis sous format lien ou élément audio. Les envois devront être aussi accompagnés d’une transcription électronique sous format Word (pour en permettre la traduction).

***Journalisme télévisuel : matériaux diffusés à la télévision.***

- Les matériaux diffusés de ce genre seront d’une durée minimum d’1 (une) minute et d’une durée maximum de 45 (quarante-cinq) minutes. Tous les matériaux diffusés devront être soumis sous format lien ou élément audiovisuel. Les envois devront être aussi accompagnés d’une transcription électronique sous format Word (pour en permettre la traduction).

***Journalisme photo : images publiées, avec légendes ou sous-titres.***

- Les envois pour le concours comprendront une (1) photo, ou une série de dix (10) photos au maximum, publiée dans une publication ou édition. Chaque envoi devra être envoyé sous format lien et accompagné d’une version électronique du journal dans lequel la photo ou la série de photos a été publiée ;

(e) Les envois seront soumis à un Jury composé de journalistes professionnels nationaux connus pour leur savoir-faire et leur engagement dans la lutte contre la corruption ;

“Towards *the Enforcement of Africa’s Commitments Against Corruption (TEA-CAC)*”

**(f)** Les dossiers de candidature comporteront obligatoirement un CV, indiquant l’adresse, le numéro de téléphone et l’adresse électronique du journaliste. Y joindre une copie de sa carte de journaliste professionnel ;

**(g)** Les envois seront initialement visés et évalués par le Jury qui désignera les gagnants ;

**(h)** La décision du Jury sera sans appel ;

**(i)** Les lauréats seront annoncés et leurs prix leur seront remis lors d’une cérémonie ;

**(j)** Le lauréat sera récompensé par un prix de **500 000 FCFA** ;

**(k)** Le dauphin recevra un prix de **250 000 FCFA** ;

**(l)** Les récompenses monétaires seront accompagnées d’un certificat signé par le Président /Coordonnateur de SOCIAL JUSTICE ;

**(m)** Les prix seront remis directement aux lauréats. Au cas où l’un d’entre eux serait dans l’impossibilité d’assister à la cérémonie, SOCIAL JUSTICE prendra les dispositions nécessaires en accord avec le récipiendaire pour qu’il reçoive sa récompense ;

Le dossier candidature et les articles devront être envoyés par courriel avec la mention en objet « *Prix journalistique du meilleur article sur la lutte contre la corruption* » à l’adresse : **socialjustice.ci@gmail.com** en mettant en copies : **ousmaneattai@yahoo.fr/lebonselay@yahoo.fr/deboci@yahoo.fr** au plus tard le **30 Avril 2021 à 12H30 MN GMT**.

**NB : toutes les données personnelles seront traitées avec la plus grande confidentialité et aucune d’entre elles ne sera divulguée sans autorisation du détenteur de ces données.**